



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : GRAISSE BLONDE POLYVALENTE
Code du produit : MK1022

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance/mélange :

Graisse lubrifiante.

Utilisations déconseillées :

Pas d'informations complémentaires disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : DeLuz. Marque commerciale : Méduze.
Adresse : 210 rue des Artisans, Zone Industrielle de Jalday, 64500 Saint Jean de Luz, France.
Téléphone : 06 12 42 84 68
Email: contact@meduze.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59

Société/Organisme : INRS/ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :

Non classé.

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :

Phrases EUH :

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification :

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Remarques :

Ce produit est une graisse lithium basée sur l'huile minérale avec des additifs.

L'huile minérale dans ce produit contient < 3 % PCA (IP 346).

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la section 3.2 de l'annexe II de REACH.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général :

Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après inhalation :

En cas d'étourdissements ou de nausées, emmener la personne à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin ou hospitaliser.

Premiers soins après contact avec la peau :

Enlever les vêtements contaminés. Laver avec de l'eau et du savon. En cas d'atteinte de la peau par un jet haute pression, il y a risque d'introduction dans l'organisme. Le blessé doit être transporté en milieu hospitalier même en l'absence de blessure apparente.

Premiers soins après contact oculaire :

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter un ophtalmologiste si irritation, rougeur, douleur ou gêne visuelle persiste.

Premiers soins après ingestion :

Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Si on soupçonne qu'il y a eu aspiration dans les poumons (au cours de vomissements par exemple), transporter d'urgence en milieu hospitalier.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes chroniques :

Voir sous-rubriques 2.1/2.3.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser du CO₂, un agent chimique sec ou une mousse.

Moyens d'extinction non appropriés :

Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie :

Ininflammable. Un incendie peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie :

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels les oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie :

Ne pas pénétrer ou rester dans la zone dangereuse sans vêtements de protection chimique et sans appareil respiratoire autonome.

Autres informations :

Refroidir les emballages exposés à la chaleur ou aux flammes avec de l'eau pulvérisée. Éviter le rejet des eaux d'incendie dans les égouts.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales :

Écarter toute source d'ignition.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection :

Protection personnelle : voir section 8.

Procédures d'urgence :

Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs. En raison des risques d'exposition, porter gants, lunettes, bottes et vêtements imperméables aux hydrocarbures.

6.1.2. Pour les secouristes :

Équipement de protection :

Protection personnelle : voir section 8.

Procédures d'urgence :

Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs. En raison des risques d'exposition, porter gants, lunettes, bottes et vêtements imperméables aux hydrocarbures.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts, caniveaux et rivières en utilisant du sable, de la terre ou d'autres barrières appropriées. En cas d'épandage, prévenir les autorités compétentes lorsque la situation ne peut pas être maîtrisée rapidement et efficacement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention :

- Déversement limité : absorber le liquide avec du sable ou de la terre. Recueillir et placer dans un récipient approprié, portant une indication claire, pour une élimination conforme aux réglementations.
- Déversement important : empêcher tout écoulement par une barrière de sable, de terre ou de toute autre matière permettant de retenir le produit. Récupérer directement le produit ou avec l'absorbant. Éliminer comme pour déversement limité. Ne pas rejeter le produit récupéré tel quel dans l'environnement.

Procédés de nettoyage :

Lavage des surfaces souillées en prenant soin de ne pas contaminer le milieu naturel.

6.4. Référence à d'autres sections

Informations concernant la manipulation, voir section 7.

Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.

Informations concernant l'élimination, voir section 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement :

Assurer une ventilation appropriée. Utiliser dans un local bien aéré.

Précaution à prendre pour une manipulation sans danger :

Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger ni boire sur les lieux de l'utilisation. Protection personnelle : voir rubrique 8.

Mesures d'hygiène :

Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs, brouillards. Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques :

Stocker à température ambiante à l'abri de l'eau, de l'humidité, de la chaleur et de toute source d'ignition. Conserver les récipients fermés en dehors de l'utilisation.

Conditions de stockage :

Stockage à l'abri de : agents oxydants forts. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.

Produits incompatibles :

Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à une température ne dépassant pas 45°C. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

Chaleur et sources d'ignition :

Tenir à l'écart des sources de chaleur et des sources d'ignition.

Lieu de stockage :

Protéger de la chaleur. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Prescriptions particulières concernant l'emballage :

N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries... résistant aux hydrocarbures.

Matériaux d'emballage :

Conserver dans l'emballage d'origine fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée/information disponible. Consulter la fiche technique du produit.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

GRAISSE BLONDE POLYVALENTE	
France	Ni le Ministère du Travail chargé d'établir les valeurs limites d'exposition professionnelle en France, ni le Comité scientifique pour les valeurs limites professionnelles (SCOEL) en Europe n'ont fixé de valeurs limites concernant les brouillards d'huile. Il a été établi, au sein de l'institution prévention (CRAM, INRS...), de retenir la valeur NIOSH de 0.5 mg/m3 comme objectif à atteindre pour

l'assainissement des ateliers où sont utilisés des fluides de coupe. SOURCE : MÉTROLOGIE DES AÉROSOLS DE FLUIDES DE COUPE; ND 2267 - 207 - 07; INRS; Hygiène et sécurité du travail - Cahiers de notes documentaires - 2e trimestre 2007.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. N'utiliser que dans des endroits bien ventilés.

Protection des mains :

Du fait de la multitude de conditions d'exposition, l'utilisateur doit considérer la durée d'utilisation réelle d'un gant de protection chimique comme très inférieure à la durée avant perméation. Respecter impérativement les consignes d'utilisation du fabricant, en particulier l'épaisseur minimale et la durée minimale avant perméation. Ces informations ne sauraient remplacer les tests de conformité effectués par l'utilisateur final. La protection fournie par le gant dépend des conditions d'utilisation de la substance/du mélange.

Utiliser au minimum des gants résistants et étanches aux produits chimiques (conforme à la norme EN 374). L'usage de ce produit fait que le type de matière et l'épaisseur des gants, ainsi que le délai de rupture de la matière constitutive des gants ne peuvent être choisis qu'après une étude approfondie du poste de travail qui doit aboutir à une définition claire des conditions d'utilisation et à l'évaluation la plus précise possible. Le choix des gants devrait donc se faire avec les conseils du fabricant d'équipements de protection individuelle.

Porter des gants imperméables et résistants aux hydrocarbures (gants en Nitrile recommandé conforme à la norme EN374). Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile. Épaisseur ≥ 0.38 mm - Temps de Passage > 480 min. Protection contre les éclaboussures. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés.

Protection oculaire :

Lunette masque avec protection latérale (conforme à la norme EN 166).

Protection de la peau et du corps :

Limiter toute forme de contact avec la peau. Selon les conditions d'utilisation, écran facial, bottes et vêtements imperméables aux hydrocarbures, chaussures de sécurité.

Protection des voies respiratoires :

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue.

Si les brouillards ou vapeurs ne peuvent être contrôlés, un appareil respiratoire muni d'une cartouche pour vapeurs organiques combiné à un pré-filtre à particules sera utilisé (filtre combiné type A/P conforme aux normes EN141/EN143).

Protection contre les dangers thermiques :

Le produit à chaud provoque des brûlures.

Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Éviter le rejet dans les eaux naturelles, les eaux d'égout ou le sol.

Autres informations :

Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Ne pas toucher le produit sans équipements de protection appropriés. En toutes circonstances ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide.
Apparence	: Semi-solide.
Couleur	: Brun clair.
Odeur	: Hydrocarbure.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 150°C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible

Densité relative : < 1
Solubilité : Insoluble dans l'eau.
Log Pow : Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité liée aux substances, récipients et contaminants auxquels la substance ou le mélange risquent d'être exposés lors de leur transport, de leur stockage et de leur utilisation :

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité de la substance ou du mélange dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression :

Chimiquement stable dans des conditions ambiantes standards (température ambiante).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction ou polymérisation de la substance ou du mélange dégageant de la pression ou de la chaleur excessive ou en générant d'autres conditions dangereuses :

Ce produit ne se polymérise pas en dégageant de la pression ou de la chaleur excessive ou en générant d'autres conditions dangereuses (voir section 10.1 pour la réactivité pouvant générer des risques tenant compte des substances, des récipients et des contaminants auxquels la substance ou le mélange risquent d'être exposés lors de leur transport, de leur stockage et de leur utilisation.).

10.4. Conditions à éviter

Énumération des conditions, telles que la température, la pression, la lumière, les chocs, les décharges électrostatiques, les vibrations ou d'autres contraintes physiques, qui pourraient donner lieu à une situation dangereuse :

À notre connaissance la température, la pression, la lumière, les chocs... ne donnent pas lieu à une situation dangereuse. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Familles de substances ou de mélanges, ou substances spécifiques, telles que l'eau, l'air, les acides, les bases, les agents oxydants, avec lesquelles la substance ou le mélange pourrait réagir en générant une situation dangereuse :

Oxydants forts, acides forts et bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux connus et produits que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement :

Ce produit ne se décompose pas dans des conditions normales.

Produits de décomposition en cas d'incendie :

Consulter la section 5.2.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Non classé.

Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

GRAISSE BLONDE POLYVALENTE	
ATE CLP (voie orale)	6177.00 mg/kg
ATE CLP (voie cutanée)	6177.00 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Non classé.

Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Non classé.

Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Non classé.
Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Non classé.
Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

Cancérogénicité :

Non classé.
Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

Toxicité pour la reproduction :

Non classé.
Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) :

Non classé.
Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :

Non classé.
Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

Danger par aspiration :

Non classé.
Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

Autres informations :

Des contacts prolongés ou répétés avec des produits contenant des huiles minérales peuvent provoquer l'élimination du revêtement lipidique de la peau, particulièrement à une température élevée. De tels contacts peuvent entraîner des irritations et probablement des dermatoses, particulièrement en cas d'hygiène personnelle insuffisante.

Les huiles usagées peuvent contenir des impuretés nocives qui se sont accumulées durant l'utilisation. La concentration en impuretés dépend de l'utilisation, mais elle peut provoquer une irritation croissante de la peau et des yeux et présente des risques pour la sécurité et l'environnement lors de l'élimination. Toute huile usagée sera manipulée avec précaution, afin si possible, d'éviter les contacts avec la peau. Ni le Ministère du Travail chargé d'établir les valeurs limites d'exposition professionnelle en France, ni le Comité scientifique pour les valeurs limites professionnelles (SCOEL) en Europe n'ont fixé de valeurs limites concernant les brouillards d'huile. Il a été établi, au sein de l'institution prévention (CRAM, INRS), de retenir la valeur NIOSH de 0.5 mg/m3 comme objectif à atteindre pour l'assainissement des ateliers où sont utilisés des fluides de coupe.

SOURCE : MÉTROLOGIE DES AÉROSOLS DE FLUIDES DE COUPE; ND 2267 - 207 - 07; INRS; Hygiène et sécurité du travail - Cahiers de notes documentaires - 2e trimestre 2007.

Informations sur les voies d'exposition probables :

Contact avec la peau :

Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.

Contact avec les yeux :

Aucune irritation oculaire attendue.

Inhalation :

L'inhalation de brouillard d'huile peut provoquer une irritation, des maux de tête, des nausées et des difficultés respiratoires.

Ingestion :

Malaise (vague sentiment d'inconfort).

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écologie - général :

Mélange insoluble dans l'eau. Peut se déposer et engluer physiquement les organismes aquatiques.

GRAISSE BLONDE POLYVALENTE	
Indications complémentaires	Non reconnu comme dangereux pour l'environnement. Occasionnels émissions importantes ou les plus récurrentes des émissions mineures peuvent avoir un effet nuisible ou perturbateur.

12.2. Persistance et dégradabilité

GRAISSE BLONDE POLYVALENTE	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

GRAISSE BLONDE POLYVALENTE	
Potentiel de bioaccumulation	LA MATIÈRE N'EST PAS BIOACCUMULABLE.

12.4. Mobilité dans le sol

GRAISSE BLONDE POLYVALENTE	
Écologie - sol	Mobilité dans le sol : après rejet, s'adsorbe dans le sol. Insoluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.6. Autres effets néfastes**Indications complémentaires :**

La réglementation interdit le rejet des huiles et lubrifiants dans l'environnement.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Législation régionale (déchets) :**

Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Méthodes de traitement des déchets :

Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage :**Déchets de résidus/produits inutilisés :**

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur

Emballages contaminés :

Éliminer conformément aux réglementations locales, nationales et internationales.

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV :

13 08 99.

Indications complémentaires :

La réglementation interdit le rejet des huiles et lubrifiants dans l'environnement.

Écologie - déchets :

Les restes non utilisés du produit doivent être considérés comme des déchets dangereux.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément aux exigences de ADR/RID/IMDG/IATA/ADN.

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable.

Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable.

Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable.

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable.

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable.

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable.

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non.

Polluant marin : Non.

Autres informations :

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport :

Informations concernant la manipulation, voir section 7.

Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.

Informations concernant l'élimination, voir section 13.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Code IBC :

Aucune donnée disponible concernant le transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC; si nécessaire, consulter le fournisseur.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE :

Ne contient pas de substance ayant de restrictions selon l'annexe XVII.

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH.

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH.

Directives nationales :

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

France :

Maladies professionnelles : 36

RG 36 - Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Texte des phrases H- et EUH :

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.